



Un comble : les pollueurs portent plainte contre les victimes de la pollution des mâchefers !



le 26 octobre 2012

Jeudi et vendredi matin plusieurs habitants de Thorens-Glières ont été convoqués à la gendarmerie de Groisy pour être auditionnés suite à une plainte du SILA et de l'entreprise Mithieux. Il leur est reproché d'avoir posé des panneaux mettant en cause la responsabilité du SILA et de l'entreprise Mithieux dans le dépôt de mâchefers aux Lapiaz. La Frapna et l'ATPF ont immédiatement réagi auprès des autorités administratives en manifestant leur indignation.

Depuis samedi plusieurs panneaux ont été posés dans le village de Thorens, mettant clairement en cause le SILA et l'entreprise Mithieux en tant que responsables de la pollution constatée sur le site des Lapiaz et menaçant l'eau de la vallée de La Fillière. Ces panneaux sont apparus suite dans le cadre de la réaction qui s'est manifestée à partir du 15 octobre. Alors que la Préfecture avait manifesté la volonté de trouver un compromis dans l'affaire des Lapiaz en promettant d'ordonner des études complémentaires, le SILA avait déclenché les travaux de recouvrement sans attendre la signature de l'arrêté promis. Cet arrêté signé cette semaine, permet d'entrevoir une solution.

Il est particulièrement choquant qu'au même moment des habitants soient inquiétés de la sorte alors qu'ils n'ont fait que manifester leur désarroi devant le danger qui les menace. Il est scandaleux que les responsables de la pollution s'en prennent à ceux qui ont osé leur reprocher leurs agissements. Il est scandaleux qu'en deux jours, le SILA et Mithieux obtiennent le déclenchement d'une enquête alors que la plainte déposée par l'ATPF et la FRAPNA contre les auteurs d'un acte illégal, en février 2010, est restée sans suite à ce jour.

La Frapna et l'ATPF assurent de leur soutien le plus entier toutes les personnes mises en cause, expriment leur indignation à l'égard du comportement du SILA et de l'entreprise Mithieux, comptent sur le Préfet de la Haute-Savoie pour obtenir la fin de cette procédure inadmissible, demandent qu'une suite rapide soit donnée à leur plainte contre les auteurs du dépôt illégal de mâchefers, en souffrance depuis 2 ans.

Contacts : Jean-Claude Béveillard 0620374119
Franck Besséas 0633177759